



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES  
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021  
Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778  
E-mail: miperma@malionu.com  
Website: www.un.int/mali

**Déclaration au nom du G5 Sahel à l'occasion de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution sur la Force conjointe du G5 Sahel,**

**prononcée par SEM Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies, Président du Groupe G5 Sahel à New York**

**New York, le 21 juin 2017**

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité,**

1. Au nom du Groupe G5 Sahel à New York, je voudrais, tout d'abord, vous remercier de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole, au moment où le Conseil de sécurité s'apprête à adopter la résolution consacrée à la Force conjointe du G5 Sahel.
2. Je souhaite à ce titre vous transmettre, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil et à notre Secrétaire général, Monsieur António GUTERRES, les remerciements de Son Excellence Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali et Président en exercice du G5 Sahel, au nom de ses Pairs du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, pour cette décision importante que vous allez prendre à l'unanimité.
3. En effet, nul besoin de souligner l'importance de cette force pour la stabilité de notre espace commun et pour l'espoir qu'elle suscite chez nos populations durement éprouvées par la criminalité transnationale organisée qui, si elle n'est pas contenue rapidement, portera un coup dur au fondement même de nos Etats.
4. La création de cette force participe donc de la volonté commune de nos Chefs d'Etats de mettre en commun leurs efforts et leurs moyens pour lutter efficacement contre le terrorisme, le crime organisé et les trafics d'êtres humains, qui constituent de nos jours une véritable menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

5. La décision que vous allez prendre tout à l'heure est un message clair de fermeté de la communauté internationale vis-à-vis des groupes terroristes, qui se sont coalisés récemment pour déstabiliser davantage notre sous-région. Elle est également un message de solidarité de la communauté des nations envers les peuples du Sahel.
6. C'est dire tout l'espoir que nous fondons sur le déploiement rapide de cette force conjointe. Elle est appelée à mettre fin aux activités criminelles le long des frontières des pays membres du G5 Sahel.
7. Aussi, la Force conjointe du G5 Sahel va contribuer à créer les conditions permettant à la MINUSMA de réaliser pleinement son mandat. Il va également créer un environnement propice à la mise en œuvre diligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger et à la réalisation des projets structurants d'infrastructures du Programme d'Investissements Prioritaires du G 5 Sahel.
8. Merci d'avoir compris que la Force conjointe du G5 Sahel n'est pas une force de plus ou de trop : ses opérations seront complémentaires de celles des forces déjà présentes dans la région, à savoir les forces de défense et de sécurité de nos cinq pays respectifs, la force française Barkhane et la MINUSMA. Et des mécanismes de coordination entre toutes ces forces sont prévus dans le Concept d'opération stratégique de notre Force conjointe.
9. Parallèlement au volet sécuritaire, je dois souligner que le G5 Sahel accorde une priorité de rang élevé aux questions de développement, de bonne gouvernance et de résilience des populations. La création de cette Force conjointe incarne la volonté des Chefs d'Etat de la région de créer les conditions du développement, de sécurité et de paix durable dans la région, car nous sommes convaincus qu'il ne saurait y avoir de paix durable sans développement, et inversement.
10. Je puis vous assurer que les opérations de la Force conjointe seront respectueuses du genre, des droits de l'homme et du droit international humanitaire.
11. Pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer plus haut, je plaide pour un soutien plus accru et plus conséquent de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, en vue de la mobilisation des moyens nécessaires à l'opérationnalisation effective et au fonctionnement efficient de la Force conjointe. A cet égard, je salue ici la contribution déjà annoncée par l'Union européenne et je suis heureux que la résolution prévoit l'organisation prochaine d'une conférence pour la mobilisation et la coordination des contributions des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

**12.** Nous voulons aller vite, car les groupes criminels n'attendent pas. D'ores et déjà, je puis vous assurer de l'engagement total de nos États à relever les défis de la mise en œuvre de cette résolution. Dans cette perspective, un Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat du G5 Sahel avec le Président de la République française est prévue, le 2 juillet 2017 à Bamako.

Le Général de Division Didier DACKO est nommé Commandant de la Force conjointe du G5 Sahel. Il est à pied d'œuvre pour la mise en place de l'état-major de la force et les bataillons sont en cours de constitution au niveau de chaque Etat membre avec les moyens disponibles.

**13.** Terminant comme j'ai commencé, je réitère la gratitude infinie des Etats du G5 Sahel à chacune et à chacun de vous, **Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité**, pour cette décision historique et pour votre sens du compromis, qui a permis d'arriver à ce résultat.

**Je vous remercie.**